

VENTES/VOLUMES :

Commentaire CGT :

La direction a annoncé un bon mois de Juin au global, avec des volumes en croissance. Le surimi est positif sur le mois de juin, avec, pour rappel, la mise en place des nouveaux Gencodes et une météo favorable. La direction ajoute que les ventes à la marque FM progressent depuis le 1^{er} Janvier et que, traditionnellement, le 2^{ème} semestre est meilleur que le 1^{er} semestre.

REUNION INFO/HEBDO :

Nous vous demandons si c'est une volonté de la part de la direction de vouloir supprimer les réunions info/hebdo ?

La direction répond qu'elle souhaite les poursuivre mais constate que, sur certains sites, il y a eu des loupés concernant la tenue de ces réunions. La direction va reprendre le sujet avec les directeurs des sites, car les réunions info-hebdo doivent être un moment d'échanges sur la situation du secteur où le salarié travaille.

Commentaire CGT :

Pour la CGT, au regard de la charge de travail actuelle, il est essentiel que les salariés puissent partager leur vécu en réunions. Leurs retours doivent être entendus et intégrés dans les prises de décisions. La parole des salariés est indispensable pour garantir un travail sécurisé, adapté à la réalité physique et mentale du terrain.

VOLAILLE :

-Nous vous demandons un point sur les volumes sur les sites de Chantonay Charcuterie et Montifaut Jambon suite aux annonces de manque de matières premières. Y a-t-il eu des impacts sur les organisations de travail ? Si oui, lesquels ?

La direction annonce que toutes les références ont repris et qu'il faut retrouver rapidement les linéaires perdus afin de récupérer les volumes des ventes passées sur le 3^{ème} trimestre.

Commentaire CGT :

Pour rappel, la direction avait fait le choix d'arrêter provisoirement certaines références pour des raisons économiques.

En séance, la CGT a rappelé que les salariés ne doivent pas subir de changements d'organisation imposés sans concertation. La stratégie de marché ne justifie pas une hausse des charges physiques et mentales pour les travailleurs. Le respect des salariés et de leur santé au travail doit primer sur les choix économiques.

MTT :

La CGT demande à la direction de MTT de mettre des moyens supplémentaires pour accompagner les salariés qui sont en difficultés avec l'outil COOX (volume, relationnel, sécurité alimentaire, communication...) et réitère sa demande de l'intégrer dans le DUERP.

La direction dit que les moyens mis à dispositions sont suffisants pour que tout le monde puisse maîtriser l'outil. Pour la direction, le démarrage sur MTT est satisfaisant, les salariés sont très impliqués dans la réussite de ce projet, les remontées sont entendues et traitées dans le système ERP/COOX.

Pour la direction, il n'est pas nécessaire d'intégrer l'outil COOX dans le DUERP, car il n'y a pas d'exposition à des dangers concernant la santé des salariés.

Commentaire CGT :

Contrairement à la position de la direction, la CGT considère que l'outil COOX doit être intégré au Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP).

Les risques sont nombreux et clairement identifiés :

- Stress lié à la maîtrise de l'outil et à l'angoisse de l'erreur.
- Pressions sur les délais de réalisation et sur la précision des données.
- Temps de production rallongés, non pris en compte dans les charges.
- Risques : fatigue, erreurs, tensions, blessures, convocations, sanctions.

Un outil numérique peut améliorer l'organisation, mais, mal déployé, il devient source de souffrance. La CGT appelle à une évaluation sérieuse, concertée, et à des protections renforcées pour les salariés.

EFFECTIFS :

Au 31/06/2025, l'effectif CDI était de 2224 salariés. IL y a 7 départs et 12 entrées CDI sur le mois de juin. La direction se félicite d'avoir créé 59 CDI depuis le 1^{er} janvier.

La répartition des 7 départs : 3 ruptures conventionnelles (cadres)
1 licenciement pour inaptitude (TAM)
2 retraites (ouvrier, employé)
1 démission (ouvrier)

Commentaire CGT :

La CGT prend acte de la légère hausse des effectifs. Toutefois cela reste insuffisant, puisqu'au 29 juin 2024, l'effectif CDI était de 2240. L'entreprise a donc supprimé 16 emplois CDI sur les 12 derniers mois. Sur la même période, l'effectif CDD a augmenté de 86 salariés.

LOGISTIQUE :

-Pourquoi, en S28, la direction a fait le choix de ne pas planifier les étudiants en contrat intérimaire alors que dans le même temps, les salariés en CDI sont planifiés du lundi au samedi.

La direction a prétexté des difficultés de communication avec la société d'intérim qui ne transmet pas à temps les disponibilités des étudiants.

Commentaire CGT :

La CGT n'a pas été convaincue par les explications de la direction. La raison serait plus vraisemblablement économique, car contrairement au CDI, si l'étudiant n'est pas planifié, il n'est pas rémunéré. La CGT demande à la direction de limiter le travail des salariés du site à 5 jours par semaine en intégrant les travailleurs étudiants dans les organisations de travail.

-Dans son courrier du 28 janvier, l'inspection du travail a évoqué la situation d'encombrement des banderoleuses et notamment les pannes. A ce jour, nous constatons qu'aucune mesure préconisée par l'inspection du travail concernant les pannes récurrentes n'a été mise en place. Cette situation génère des tensions et augmente le nombre de palettes en attente, ce qui expose les salariés aux risques d'accident. De plus, cette situation est facteur de RPS. Nous vous demandons de répondre à vos obligations dans les plus brefs délais afin de garantir la sécurité des travailleurs.

Plusieurs actions sont en place : définition et marquage d'une zone d'attente et test de dépose des petites palettes. La direction dit étudier d'autres pistes.

Commentaire CGT :

L'inertie de la direction sur le sujet est inacceptable et contraire à ses obligations de sécurité. Pour rappel, la direction a déjà été condamnée pénalement et reconnue responsable d'un grave accident de travail suite à l'encombrement d'un quai. Malgré les nombreuses alertes, que ce soient de la part des élus, des salariés ou de l'inspection du travail, la direction continue d'exposer les travailleurs à de forts risques d'accidents.

Salariés, ne laissez pas la direction « jouer » avec votre sécurité. N'hésitez pas à faire valoir votre droit de retrait si vous vous estimez en danger sur votre poste. Vous ne pouvez pas être sanctionnés pour faire valoir ce droit.

MONTIFAUT JAMBON :

DORAGE :

- Quelles solutions avez-vous mis en place pour remplir vos obligations de sécurité afin de ne plus exposer les salariés à la fumée du dorage ?

La direction dit que le fournisseur n'est plus en mesure de réparer le problème de la porte. Elle ajoute qu'elle recherche une solution avec le fournisseur et annonce de l'investissement pour le remplacement des fumoirs dans les années à venir.

Commentaire CGT :

Pour la CGT, préserver la santé des travailleurs doit être la priorité de la direction. D'autant plus qu'une exposition prolongée à la fumée du dorage aura de graves conséquences sur la santé. La direction doit répondre à ses obligations de sécurité envers les salariés pour ne plus les exposer à ce risque. La CGT incite les salariés à faire valoir leur droit de retrait en cas de forte exposition et sera à leurs côtés pour les accompagner.

Salariés, à ce jour la seule solution qui s'offre à la direction est le remplacement des cellules de fumage mais le choix économique a raison de votre santé !!!

STAGIAIRES :

- Nous vous demandons le nombre de stagiaires présents sur l'UES. Détail par site.

-Comment sont-ils rémunérés ?

Au 30 juin, il y avait 32 stagiaires répartis de la manière suivante :

15 à Pouzauges gare administratif, 9 à la SA, 2 à Chant. Char., 4 à Mouilleron, 1 à MTJ, 1 à la log.

Ils sont rémunérés entre 659 et 1250 € par mois en fonction du niveau d'étude, de l'école et du métier.

Commentaire CGT :

En plus de la gratification évoquée ci-dessus, les stagiaires ont des droits au même titre que les autres salariés : congés, accès au CSE, ...

La CGT se tient à la disposition de tous les stagiaires de l'entreprise pour les informer de leurs droits.

CHEQUES CULTURES :

Chaque salarié de l'UES va se voir créditer 75 € sur sa carte UP-one au titre du chèque culture.

Plus d'info à l'adresse suivante ou en flashant le QR code.

<https://up.coop/cheque-culture/>



Salariés, que tu sois CDI, CDD, saisonnier, alternant... N'hésite pas à te rapprocher des élus CGT pour connaître tes droits aux activités du CSE.

Pour rappel, les permanences du CSE :

- Pouzauges Gare : Mardi 15H00-17H30
Jeudi 10H00-11H45 / 12H30-17H30
- Chantonay : Mercredi 10H00-12H15 / 13H00-17H30
- Mouilleron : Mardi 12H14-14H15

Les élus CGT au CSE sont joignables au 53872 ou 02.51.65.87.13

